

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

## ABONNEMENT:

CANADA — 3s. 9d., payable invariablement d'avance.

ÉTRANGER — 6s. 3d. (Affranchir.)

On ne s'abonne pas pour moins de 6 mois

Si la guerre est la dernière raison des peuples l'Agriculture doit en être la première.



## ANNONCES:

Première insertion 8cts. la ligne,  
Insertions subséquentes 2 " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUS LES QUINZE JOURS.

## CAUSERIE AGRICOLE.

### Des Amendements.

(S. ite.)

#### DU MÉLANGE DES TERRES ET DE LA MARNE.

Nous avons vu dans les entretiens précédents l'effet produit sur le sol par la chaux et différentes espèces de cendre; nous avons vu ensuite les résultats de l'emploi du sel et nous avons compris que ce sont là des mélanges dont le sol se trouve très-bien; mais il est d'autres matières encore qui, sans avoir toute l'activité et la force de ces dernières, sont néanmoins très-utiles au sol et à la végétation.

Quand nous avons expliqué à nos lecteurs les différents terrains, nous avons dit quelques mots de l'effet du mélange des diverses espèces de terre; aujourd'hui nous allons donner plus de détails sur ce sujet, et nous nous efforcerons de prouver que les terres d'une culture difficile et ingrate, peuvent être améliorées considérablement et devenir d'une grande fertilité.

Voici ce que l'expérience a prouvé des milliers de fois dans les vieux pays: Une terre absolument stérile dans la place qu'elle occupe, qui paraît ne contenir ni humus, ni moyens d'aider la végétation, produit le plus souvent de bons effets lorsqu'elle est mélangée avec une terre d'un sol différent et quelquefois de même nature.

Cette terre stérile mélangée avec la couche labourable d'une autre terre ajouté à sa fécondité, quoiqu'il semble au premier aperçu qu'elle ne puisse que lui nuire. La silice, par exemple, malgré toutes ses apparences d'aridité, produit souvent d'heureux effets sur la végétation. L'argile aussi devient fécondante lorsqu'on la met sur des terrains légers et sablonneux; et son effet est encore avantageux sur des terres de consistance mo-

yeuse. Ainsi, outre que l'argile mélangé au sable lui donne plus de consistance, et que le sable mélangé à l'argile la rende moins compacte et d'un travail plus facile, ces mélanges ont encore pour effet de rendre ces terres plus fertiles. Mais comment expliquer la fécondité qui résulte de ces mélanges? D'abord nous sommes forcé d'avouer qu'il se fait dans le sein des terres ainsi mélangées un travail intime, qu'il s'opère une réaction dont nous ne connaissons ni les lois, ni les causes, mais dont nous recueillons les effets lorsqu'ils nous sont favorables.

Maintenant voici tout ce que nous pourrions dire de la fécondité qui résulte du mélange des terres: L'argile compacte, par exemple, est stérile et insuffisante à la production des végétaux; mais ajoutez-y de la silice et aussitôt vous verrez la végétation devenir plus vigoureuse, et pourquoi? parceque cette dernière substance forme une partie constituante et essentielle de la charpente des végétaux et particulièrement de la paille des céréales, c'est elle qui lui donne encore sa consistance et l'empêche de verser. La silice produit d'autres effets sur l'argile, elle la divise, facilite l'écoulement des eaux, et ainsi permet à l'air et aux gaz d'y pénétrer, ainsi qu'à la chaleur, si essentielle à la germination des grains et à la décomposition des engrais. Donc la silice improductive d'elle-même devient fécondante lorsqu'elle est unie à l'argile compacte. Ainsi il est donc d'un grand intérêt pour le cultivateur qui a à labourer et à cultiver une glaise tenace, qui retient l'humidité en trop grande quantité, et qui ne donne que de maigres récoltes, d'y transporter du sable et de mêler tellement ces deux sols différents par le labour, qu'ils n'en fassent plus qu'un. Si le sous-sol d'un terrain glaiseux est du sable, l'opération devient plus facile et moins dispendieuse; il suffit alors d'un labour profond qui ramène peu à peu le sous-sol à la surface.

Maintenant comment l'argile peut-elle accroître la fertilité de la silice ou d'un terrain sablonneux et léger? Tous les cultivateurs le savent, les terres où la silice est presque pure, offrent

des inconvénients incontestables. Elles ne peuvent retenir l'eau au profit de la végétation ; celle des pluies et des arrosements les traverse comme elles le feraient d'un crible. Par la même raison elles se dessèchent promptement et deviennent brûlantes en été. Dans les pays sujets à des sécheresses de quelque durée, elles se dépouillent de toute végétation, tandis que les terres fortes sont encore couvertes de verdure. Eh bien, la glaise appliquée avec intelligence sur ces terres fera disparaître ces défauts et les changera même en autant de qualités, et par là accroîtra leur fertilité. D'abord elle les rendra plus compactes et les aidera ainsi à mieux conserver l'humidité qui leur est nécessaire. Elle empêchera qu'elles ne se réchauffent trop promptement et que les plantes ne se dessèchent par suite d'une trop grande chaleur. Enfin elle leur donnera la consistance nécessaire au soutien des végétaux.

Autant que faire se peut, il faut donc recourir à ce moyen pour féconder les sols stériles, il faut mélanger au sol aride une quantité d'argile suffisante et préparée dans ce but. Mais pour attendre une action véritablement améliorante de l'argile ou de la glaise il faut qu'elle soit exposée pendant plusieurs mois aux influences de l'atmosphère, surtout à celles de la gelée. Ainsi transportez-la, l'automne, de bonne heure, sur le sable que vous voulez améliorer ; laissez-la ainsi passer l'hiver et le printemps lorsque la gelée l'aura en quelque sorte brisée, vous pourrez plus facilement la mêler au sol. Pour opérer le mélange il faut labourer trois à quatre fois. La première fois il faut faire un labour aussi superficiel que possible, et ensuite, peu à peu, on lui donne plus de profondeur ; puis on herse ensuite et on passe le rouleau, si les mottes ne sont pas parfaitement brisées.

Dans ce cas, encore, si la couche arable repose sur un lit de glaise, l'opération devient facile et peu coûteuse. Il suffit alors d'avoir recours aux labours profonds et de ramener ainsi à la surface la glaise qui est cachée sous le sable. Mais pour que cette opération soit sans danger, il faut que le labour se fasse avant les gelées de l'automne, pour que l'argile ainsi remuée puisse jouir de leur effet ; il faut de plus ne procéder que graduellement et n'amener le sous-sol à la surface que par légères couches.

L'argile paraît l'amendement le plus favorable pour les terres calcaires, c'est-à-dire, celles où domine la chaux, qui sont les plus ingrates et les plus difficiles à amender convenablement. On agit alors comme s'il s'agissait d'améliorer un sol sablonneux.

Maintenant disons un mot de la marne, dont l'emploi comme amendement est très-fréquent en France et dans le reste de l'Europe. La marne est une terre calcaire mêlée d'argile et de sable en plus ou moins grande quantité. On la trouve en général sur les bords des plateaux que présentent les terrains d'alluvion et sous la couche qui les forme.

L'importance de la marne en agriculture doit la faire rechercher partout où elle peut être de quelque utilité.

Lorsqu'on l'a trouvée, on s'assure de sa nature en la touchant avec du fort vinaigre. Si alors un mouvement d'effervescence a lieu, on est certain de posséder de la marne ; mais si le vinaigre s'étend sans boursofflement, on a que de l'argile.

De plus, si on jette dans l'eau un morceau de cette terre séchée, il y a sur le champ une légère ébullition, ses molécules s'écartent l'une de l'autre, et elles tombent en bouillie au fond du vase.

La marne améliore surtout les sols glaiseux et sablonneux qui ne contiennent point de chaux, mais dans les sols calcaires son emploi est le plus souvent nuisible. Les doses qui doivent être employées pour amender une terre, varient suivant le plus ou moins de consistance de cette terre, la richesse ou la pauvreté de la marne. Sur un terrain argileux on peut en mettre une couche de quatre à cinq lignes d'épaisseur, sur un terrain sablonneux, deux à trois lignes.

Le marnage a fait changer de face à plusieurs provinces, en Angleterre ; quelques-unes d'entre elles qui étaient stériles sont devenues, par suite des marnages, des provinces-modèles en agriculture.

La première condition du succès de la marne sur une terre, c'est que celle-ci soit bien égouttée et se débarrasse facilement des eaux de la surface. Elle doit être répandue sur le sol par un temps sec, et il faut la laisser exposée à l'air avant de la répandre. Elle doit être disposée sur le sol à-peu-près comme la chaux, c'est-à-dire en petits tas, de distance en distance. Quand elle est étendue sur le sol, on la laisse essorer aussi longtemps que possible. Il s'établit alors un travail réciproque, à l'aide de l'air et des variations de l'atmosphère, qui prépare les effets de la marne, les hâte et leur donne plus d'énergie.

Les effets de la marne sur le sol ressemblent beaucoup à ceux de la chaux. Comme elle, elle ameublît la terre, la rend susceptible d'être travaillée en tout temps. Le sol marné se délite à la première pluie ; il devient plus accessible ainsi que toutes les plantes qu'il porte, à toutes les influences de l'atmosphère. Dans ce sol rendu perméable les sucs qui forment la sève peuvent circuler, et, par conséquent, être plus facilement absorbés par les racines. On conçoit que toutes ces qualités rendent meilleurs le sol et ses produits. Nous nous bornons à ces détails parce que nous ignorons si le Canada possède de la marne en assez grande quantité, pour qu'elle puisse être exploitée avec profit.

(A continuer.)

## HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Pendant que nos députés parlementaires sont en vacance, et que les affaires qui les occupaient offrent au journalisme, ainsi qu'à l'esprit public, un moment de répit, profitons-en pour nous occuper davantage des événements étrangers.

Commençons d'abord par nos voisins, les Etats du Nord. Il y a eu session du Congrès depuis que nous avons écrit sur ce qui concerne ces Etats. On pouvait penser que c'était l'occasion d'en venir à quelque chose de décisif touchant les affaires générales de ce malheureux pays, que les uns envisagent toujours comme

très-ruineuses à tous égards, tandis que d'autres trouvent toujours que tout va bien, et que la victoire n'est pas éloignée de compenser tous les sacrifices et tous les revers. Lincoln a été revêtu par le Congrès de pouvoirs illimités. Le nom seul de dictateur lui manque. Du reste, il est maître de la situation et de la république. Aussi, il en profite. Il demande une nouvelle armée de six cent mille hommes. A peine un tiers de l'ancienne reste-t-elle sur pieds. La mort par les armes, par la maladie, par la misère a réduit ainsi presque à néant ce grand corps d'armée qui a fait tant de bruit sans faire beaucoup de choses.

En même temps que le président appelle de nouvelles troupes sous les armes, continuant toujours à mettre toute sa confiance dans les gros bataillons, il refuse toute avance étrangère d'accommodement avec le Sud. L'Empereur des Français a eu beau revenir à la charge sur ce point, alléguant et les motifs d'humanité et ceux de l'extrême misère que cause partout la suppression du commerce du coton, particulièrement en France, l'indomptable président ne tient compte de rien. C'est un vertige ou un presentiment farouche qui le possède. Il attend toujours la victoire, il tient l'ennemi en champ clos, tout va rentrer dans l'ordre sous peu de temps. Voilà ses convictions. Avec un tel chef, les Etats du Nord peuvent peut-être triompher à la fin; mais ce qui est plus sûr, c'est qu'ils peuvent sombrer avec leur chef d'une manière aussi fatale que peu honorable et glorieuse.

Aussi plus que jamais, tout le monde, dans les Etats du Nord, n'est point précisément en accord parfait avec le chef de la république. Ceci était déjà connu depuis longtemps, mais voilà qu'on annonce sérieusement que le mécontentement en est rendu aux voies extrêmes et tout-à-fait condamnable des tentatives d'assassinat sur la personne du président. Voilà bien qui fait voir, mieux que tout autre signe, que l'on touche à la fin des expédients pour conserver l'Union, ou pour y substituer d'autres hommes ou d'autres formes.

Que va faire Lincoln? Décidé et homme d'avenir, comme il paraît être, ces tentatives d'assassinat, loin de le faire céder, pourraient bien au contraire l'ancrer au pouvoir et l'y fixer seul en assumant hautement le nom de dictateur, puisqu'il en a déjà les pouvoirs. Un peu plus tard, si la chose réussit, à l'exemple de César et de Napoléon I, " Si, dira-t-il comme eux, la république a besoin de mes services, et qu'elle juge à propos d'ajouter à tout ce que je tiens déjà d'elle, un nouveau moyen de lui en rendre de plus grands, je ne puis me refuser à ses désirs." Et voilà du coup Lincoln Empereur des Yankees. Qui sait? Dans un siècle comme le nôtre, plus qu'en d'autres temps, rien de nouveau sous le soleil.

Il est vrai que ce tour hardi de la part du président peut ne pas réussir. Il peut être prévenu par la colère populaire; et au lieu de monter sur un trône, il pourrait tomber dans la poussière sous le feu d'un revolver ou d'une grenade. Et tel est le triste bulletin du jour sur les affaires de nos voisins. Que Dieu leur vienne à secours pour leur propre repos et celui des autres

Etats qui souffrent de leurs souffrances!

La lutte armée, mais partielle se maintient toujours entre le Nord et le Sud avec des chances variées comme de coutume. Ceci ne décide rien. On prépare donc de nouveaux combats avec de nouveaux soldats, sur une échelle toujours s'agrandissant, afin d'en finir d'une manière ou d'une autre. Un nouvel embarras vient de surgir dans le refus que font les Mornons de se soumettre aux lois de l'Union, qui bannissent les polygames du territoire de la république, en ce sens qu'ils ne peuvent former un Etat à moins de rentrer dans la voie commune et chrétienne de l'unité dans le mariage. Certes, ces misérables, la honte d'un siècle déjà que trop livré à tous les genres d'erreurs et d'iniquités, méritent bien leur sort s'ils sont chassés de leur territoire ou s'ils souffrent autrement de leur obstination.

En Europe, un seul fait domine tous les autres, c'est le soulèvement de la Pologne. Tous, révolutionnaires et gens d'ordre, s'intéressent à cette généreuse nation. C'est précisément ce qui pourrait lui nuire le plus que cet accord entre gens si opposés de principes et de vues. De véritables amis de la Pologne n'ont pas manqué de l'avertir du danger extrême de cette position. Si, par imprudence ou autrement, elle n'écoutait pas ces avis, elle ne recueillerait de son attitude actuelle que ce qu'en recueillent aujourd'hui même la Grèce et l'Italie. L'élément révolutionnaire, à quelque dose qu'il s'introduise dans les affaires d'un peuple, est un poison qui tue ce peuple ou le tient en langueur pour des siècles. Les exemples ne sont pas rares dans l'histoire moderne et même du jour. Si donc la Pologne a soin de rejeter bien loin d'elle ce poison, Dieu et les nations seront pour elles. Les nations, en effet, commencent à comprendre, quoique non encore suffisamment, que la révolution en veut à tout régime social régulier et légitime. Elle met d'abord les peuples en fièvre chaude de liberté et d'indépendance; elle les perd ensuite de mœurs, et de principes; puis, incapable de les régenter ensuite à son tour, elle les rend ingouvernables, et par tant, souverainement malheureux; témoins l'Italie et la Grèce du jour. Voilà ce que la Pologne a à éviter. Du reste, l'histoire le dit, c'est une nation héroïque. Elle a rendu à la religion, et à la civilisation européenne des services signalés. Entre toutes les nations, elle a conservé la foi chrétienne d'une manière exemplaire. Par une politique toute humaine, qui est venue fondre sur elle tout-à-coup comme un fléau de Dieu, à causes de ses divisions intestines, mal dont si peu de peuples savent se défendre, elle a perdu sa nationalité. Elle a été déchirée en quelque sorte en lambeaux, que les grandes puissances européennes se sont appropriés sans autre droit que leur propre intérêt servi par la force et l'astuce. Dieu, qui éprouve ou corrige les peuples comme les individus, a laissé ainsi partager et opprimer la Pologne depuis 1815. Le temps de l'épreuve ou de la correction semble toucher à sa fin. La Russie, peut-être va se trouver forcée à lâcher sa proie, ou du moins à donner à sa victime quelques moments de répit.

Elle a fait des traités, elle a donné des promesses, et malgré cela jusqu'ici, elle n'a rien, ou presque rien réalisé. Elle a opprimé, voilà tout. Surtout elle a vexé ce peuple généreux et chrétien dans la liberté garantie de son culte et de sa nationalité. Un hymne à son Dieu, une cantate à sa patrie, étaient poursuivis comme s'il se fut agi d'un délit légal, d'un crime de trahison. Les soldats russes sont entrés dans les églises et en ont chassé violemment les fidèles. Ils ont campé aux portes des temples, ou sur les places publiques pour y remplir le même et odieux office. Un tel asservissement a porté son fruit naturel. La Pologne s'est levée; elle demande l'exécution réelle des promesses ou l'indépendance. La Russie, dit-on, va ouvrir les yeux. Les puissances, à l'exception peut-être de l'Angleterre, qui verrait ses plans un peu frustrés si la Pologne reprenait son ancien rang, les puissances ont signifié à la Russie ses torts et la réparation qu'elle en doit faire. Espérons qu'elle sera sincère. Sinon, attendons-nous à voir dans le soulèvement de la Pologne, une nouvelle cause d'un embrasement prochain de l'Europe: cause aussi grave que celles offertes par l'état de l'Italie et de la Grèce. Trop d'intérêts de première classe sont en jeu dans cette nouvelle cause pour ne pas laisser croire que si la Russie n'accorde pas à la Pologne ce qui lui est si légitimement dû, et qu'elle veuille toujours la tenir sous le joug, afin qu'elle ne serve jamais d'obstacle à ses desseins envahisseurs, les puissances prendront ombrage plus que jamais des desseins de la Russie, et se coaliseront contre elle. C'est ce qui peut arriver d'un jour à l'autre si la Pologne ne réussit pas dans ses efforts.

Ce qui fait plaisir aux cœurs chrétiens dans ce qui concerne aujourd'hui la Pologne, c'est qu'il ne paraît pas que la masse de la nation ne soit poussée par le venin révolutionnaire dans la lutte qu'elle a entreprise. On dit même que le comité qui préside à cette lutte a envoyé des députés au Saint-Père pour l'assurer des sentiments chrétiens et consciencieux du peuple polonais. Et nous voyons que ces députés vont être devancés par Pie IX, puisqu'on annonce que le Saint-Père doit faire allusion à la Pologne dans un prochain consistoire. Attendons avec respect et confiance. Si le Saint-Père écoute et approuve ce que les Polonais vont lui soumettre par leurs députés, les peuples, plus sages et plus chrétiens que les rois, auront compris enfin que dans les luttes de princes à peuples, il est toujours mieux d'en référer à un tiers pour décider la question, plutôt que d'adopter le moyen révolutionnaire des insurrections ou du régicide. Ce recours à un tiers ne peut mieux se faire vraiment, chez les peuples catholiques, qu'auprès du Pontife-roi et du père commun des fidèles. C'était le droit reçu dans les âges de foi. Il maintenait les rois sur leurs trônes, ou il les faisait déclarer ennemis de leurs peuples s'ils étaient des oppresseurs. Alors les peuples n'éprouvaient point de ces commotions sociales et politiques où la guerre civile et tous les fléaux se donnent rendez-vous pour tout ruiner; comme c'est le cas si fréquent dans nos siècles de progrès et de lumières.

L'Italie, pour le moment, et la Grèce, voire même l'Union américaine, restent, comme nous l'avons dit, sur le second plan dans le sombre tableau des événements du jour. Plusieurs aiment à espérer plus qu'autrefois que l'Empereur des Français est vraiment bien disposé envers le Saint-Père et ses droits. On va jusqu'à croire qu'il a sincèrement le dessein de lui faire rendre tous ses états. Ce commencement de justice vaudrait beaucoup à l'Empereur, qui, s'il est conséquent, devra également poursuivre cette belle tâche, en favorisant, autant qu'il sera en lui, la reddition des états usurpés aux princes légitimes. Puis, aidant la Pologne dans sa cause, si elle est juste; s'alliant avec l'Autriche qui paraît s'affermir et contenter ses peuples; enfin, se tenant toujours sur le pied de bonne amitié avec l'Espagne; voilà que par ces liaisons et ces services rendus, l'Empereur aurait trouvé le moyen de contenter tout le monde, la France la première. Puisse-t-il en être ainsi! La coalition des puissances catholiques, la France en tête, et la Papauté pour les bénir et les guider, serait la garantie souveraine de la paix et de tous les genres de bien-être en Europe. Ce serait, comme l'a dit l'éminent publiciste chrétien, Louis Veuillot, un second Waterloo. Ce ne serait plus les puissances protestantes qui fixeraient le sort de l'Europe, mais les puissances catholiques comme cela doit être. Que Dieu amène ce beau, ce grand résultat!

Ici, chez nous Canadiens, ce qui intéresse depuis quinze jours, c'est d'abord, après la fermeture momentanée de notre Parlement, le bon esprit qui a porté nos citoyens des villes à ouvrir une souscription au profit de six cent mille ouvriers en France, réduits à la misère par le fait de la guerre civile dans notre Amérique. En second lieu, on peut espérer que nos législateurs nous donneront enfin une bonne loi contre l'usure. Ils paraissent convaincus eux-mêmes plus que jamais que le taux immodéré de l'argent nuit à tout dans l'ordre des intérêts matériels, et blessent également les intérêts de la conscience. On peut désirer en même temps que nos législateurs, bien inspirés, rejettent sans crainte ni scrupule toute fausse raison qui voudra s'imposer, en Chambre, pour faire abolir la peine de mort: peine terrible sans doute, mais peine nécessaire, dont les titres sont liés, dit avec raison un célèbre écrivain catholique, à toute l'histoire de l'humanité. C'est pourquoi il importe, en ce moment, pour quiconque veut saisir utilement l'importance de cette question, de suivre sur les journaux, la discussion qui s'en fait.

### De l'eau de chaux.

Dans notre dernier numéro nous avons parlé de l'excellent effet du lait de chaux sur les arbres qui ont à souffrir des insectes et des mousses, mais cette méthode très-utile a un inconvénient, celui de donner aux arbres une couleur désagréable.

Voici un moyen de faire disparaître cet inconvénient: il faut remplacer le lait de chaux par de l'eau de chaux (on pourrait

presque dire l'huile de chaux), cette substance s'obtient facilement en plongeant dans l'eau une certaine quantité de chaux vive, fraîchement sortie du four ou au moins tenue en réserve dans un lieu très-sec, à l'abri de toute humidité. Ce moyen qui est aussi puissant que l'autre n'a pas, comme nous l'avons dit plus haut, l'inconvénient de laisser longtemps aux arbres un aspect désagréable.

Maintenant voici comment il faut opérer : Dans un baquet ou un vase quelconque rempli d'eau, plongez une quantité de chaux pesant une à deux livres et laissez la dans cette eau jusqu'au lendemain. Quand vous retirerez la chaux vous la trouverez telle que vous l'avez mise, mais l'eau sera jaune et huileuse.

Servez-vous de cette eau pour laver les tiges et les branches des arbres, au moyen d'un gros pinceau, choisissez pour cette opération un temps sombre et humide, mais non pluvieux, préférez le soir au matin, et alors cette préparation donnera les résultats les plus satisfaisants, en détruisant les insectes et les parties de mousse que n'aurait pu atteindre le grattoir. Les arbres ainsi traités seront luisants et respireront la santé.

## CORRESPONDANCE.

### La Colonisation.

(Suite.)

#### TERRES DES SAUVAGES DANS LE TOWNSHIP VIGER

Monsieur le Rédacteur,

En lisant le premier article de cette correspondance où nous parlions de l'établissement et de l'augmentation rapide du township Viger, quelques étrangers à cette localité se sont peut-être demandé : Mais puisque ce township a avancé si rapidement, puisque les habitants des paroisses voisines et d'ailleurs s'y portent tant, etc., il faut donc que les terres soient bien bonnes ? Quelle est donc la qualité du sol de ce township, me demandent-on ? Peut-il être comparé, par exemple, à celui des *Grands bois francs*, ou bien aux terres si vantées de certaines localités du Saguenay, ou bien encore à celles de la *Rivière Bleue*, de la rivière St. François ou du Beau Lac, visitées, comme tout le monde sait, par Mr. G. Talbot, curé de St. Antonin, dont vous avez publié le rapport ?

A toutes ces questions nous répondons que nous n'avons pas du tout l'intention d'établir des points de comparaison entre une localité et une autre, par la raison toute naturelle que nous ne connaissons pas assez les localités citées plus haut, pour en parler. D'ailleurs, nous ne voyons pas le bien qui peut résulter pour la colonisation, n'importe où elle se porte, d'exalter, d'élever aux nues une localité en dépréciant une autre et *vice-versa*. Tout cela ne servirait à rien. Un proverbe populaire nous dit que *chaque pays fournit son moule, beau comme laid*. De même chaque localité a ses avantages et ses inconvénients.

Ainsi à Viger, comme dans bien d'autres endroits du pays, au nord comme au sud du fleuve, il y a d'excellentes terres, il y en a de médiocres, il y en a de mauvaisés, incultes, mais en petite quantité. Somme toute, les deux tiers du terrain sont de bonne qualité,

Le premier et le second rang renferment des terres généra-

lement bonnes. Il y en a d'excellentes. Une partie des terres du troisième rang sont plus médiocres. On y rencontre plus de rochers et de côteaux de tuff qui coupent les terres. Celles du quatrième rang surtout celles qui se trouvent au Nord-Est de la route principale (qui monte sur le 20e et sur le 21e lot dans les quatre premiers rangs) sont d'une bonne qualité, quoique rocheuses, et par conséquent difficiles à faire à la charrue. Les cinquièmes et sixièmes rangs pareillement.

Quant aux rangs supérieurs, où presque tous les lots sont pris, sinon payés, jusqu'au 10e rang, je ne puis mieux les faire connaître qu'en donnant de nouveau un extrait du rapport de M. Louis Lapointe, conducteur de la route Viger.

"A partir de la 7me concession, le terrain où passe le chemin Viger (la route du gouvernement) est très-bon ; il est en grande partie couvert de bois franc. On n'y rencontre des rochers que par intervalles.

"Nous pouvons en dire autant des 7e, 8e et surtout 9e rang du township Withworth, à travers lesquels passe une route faite par le Gouvernement. Cette route doit aussi rejoindre le chemin du lac Temiscouata.

"Suivant les renseignements que me donnent les personnes qui ont visité les terres jusqu'au Chemin du lac Temiscouata (où la route susdite doit aboutir) les terres sont également bonnes, même d'après eux, elles seraient préférables dans les fameuses chaînes d'érables de la Montagne ronde, qui se trouve plus haut." - Page 40.

Aujourd'hui la route de Viger est ouverte jusqu'au 12e rang, c'est-à-dire au 3e rang du township Demers, qui est situé en arrière de Viger.

Les faits prouvent déjà la vérité de ce que disait Mr. Lapointe en 1860, sur la bonne qualité des terres dans les concessions supérieures à la septième. Des défrichements considérables s'y font, plusieurs y ont semé l'année dernière, et je connais plusieurs familles et des jeunes gens qui se proposent, avant deux ou trois ans, d'aller s'établir jusque dans le 10e rang, c'est-à-dire au premier rang du township Demers.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour engager le Gouvernement à faire terminer l'arpentage du beau township que je viens de nommer, où les terres sont en vente depuis plus d'un an, quoiqu'il n'y en ait qu'une partie de divisée en lots. On ne sait pas pourquoi l'arpenteur qui est chargé de cet ouvrage a suspendu ses travaux depuis assez longtemps.

Il existe, à partir de la rivière Maria-Kêche, au 9e rang de Viger, en pénétrant dans les profondeurs, jusqu'à l'endroit appelé Topiké, une chaîne d'érables immense qui s'étend en arrière des township Withworth, Viger, Denonville, Bègon, etc.

L'exploitation de l'érable se fait ici activement chaque année, mais seulement dans les environs de Maria-Kêche, où "trente-six cabanes à sucre ont été construites de chaque côté du chemin Viger, et peuvent donner, chaque année, terme moyen, 25,000 livres de sucre." - Rapport de 1861, page 38.

Il est bon de remarquer, en passant, que le Chemin Taché, que nous attendons à grand' hâte, devra, d'après le dernier tracé, traverser cette belle chaîne d'érables, ou du moins, passer dans un voisinage très-rapproché.

Heureux, si les colons qui iront se fixer dans ces endroits, mieux inspirés que la plupart de ceux qui ouvrent des terres aujourd'hui, dans nos localités comme ailleurs, ne font pas main basse sur ces précieuses érabières, et ne détruisent pas par la hache et par le feu, cette source importante de profit pour notre pays !

Question importante que celle de la conservation de nos forêts

et surtout celle de l'arbre si beau et si lûcratif qui est l'emblème de notre nationalité !

Le Gouvernement s'en occupera-t-il un jour ? . . . .

(A continuer.)

### Dialogue sur les soins à donner aux petits moutons.

(Suite.)

PAUL.—Mes bons amis, voici encore d'autres détails importants : Dans tous les troupeaux bien nourris, on voit souvent des brebis donner deux agneaux ; si les deux sont beaux et assez forts, s'ils trouvent assez de lait dans le pis de leur mère, on les conserve. Mais si la mère manque de lait ou qu'une autre ait perdu son petit, on ôte à la mère l'un de ses agneaux pour le donner à l'autre. Mais si on était privé de cette ressource et que les petits fussent faibles, il faudrait mieux en sacrifier un que de les exposer à périr tous deux.

Mes amis, n'oubliez jamais ceci : Le succès dans l'élevage des agneaux dépend non seulement des qualités des brebis comme nourrices, mais encore des soins qu'elles reçoivent. Si elles sont bien nourries et bien hivernées, elles réussiront presque toujours à avoir de beaux agneaux.

Maintenant ne manquez jamais de donner aux brebis, aussitôt qu'elles ont donné leurs petits, les soins suivants : Tenez-les séparées avec leurs agneaux, du reste du troupeau, mettez-les dans un lieu chaud, si le temps est encore froid. Pendant vingt-quatre heures à deux jours, contentez-vous de leur donner de l'eau blanche tiède et laissez-les en repos.

PIERRE.—Mais, monsieur, si les brebis ont le pis distendu, gonflé, douloureux, comme il arrive quelquefois, que faudra-t-il faire ?

PAUL.—Dans ce cas on doit les traire, laver la partie malade et au besoin appliquer des cataplasmes. De plus on fera toujours couler un peu de lait pour déboucher les trayons, afin que le petit puisse prendre sa nourriture avec plus de facilité.

Comme nous venons de le dire, il faut donner peu de nourriture aux brebis nouvellement agnelées ; mais aussitôt que les petits sont forts et prennent tout le lait de leur mère, il faut les nourrir abondamment. Si vous manquez à ce dernier soin, vous observerez que la laine devient dure et sèche, ce qui est toujours le cas pour les brebis qui sont mal nourries pendant l'allaitement.

BAPTISTE.—Quand faut-il conduire la mère et son petit au pâturage.

PAUL.—Aussitôt qu'il est suffisant pour les recevoir, que le temps est beau et que les petits sont assez forts pour y suivre la mère. Il est bon de les y conduire quand on le peut, car l'herbe tendre est la nourriture qui convient le mieux aux brebis nourrices et à leurs agneaux. Si la saison de l'herbe retarde, il faut leur donner de bon foin, pour qu'elles ne s'épuisent pas avant la sortie de la bergerie. Il faut, autant que possible, leur donner

des betteraves, des navets et des carottes. La moitié de la nourriture devrait consister dans ces racines, qui sont nécessaires pour entretenir la santé et favoriser la sécrétion du lait. Ces aliments sont mêmes indispensables pour les brebis quand elles sont vieilles, qu'elles ont été mal nourries et qu'elles perdent leur laine. Si on n'a pas de légumes, il faut leur distribuer tous les jours une petite portion d'avoine et de son, ou de fèves et de pois cuits et écrasés. Voici la preuve qu'il faut donner ces soins aux brebis nourries ou vieilles, aussitôt qu'elles ont donné naissance à un petit ou pendant l'allaitement : Avez-vous observé comme vos brebis maigrissent, surtout pendant les deux derniers mois de l'allaitement ? Si elles sont bonnes laitières, c'est parce que la nourriture n'a pas été assez abondante et surtout substantielle pour leur rendre ce qu'elles ont donné en nourriture à leurs petits.

(A continuer.)

### Proverbes.

Un animal bien pansé est à moitié nourri. Le jeu de l'étrille équivaut à un picotin d'avoine.

Bien labourer et bien épargner est ce qui remplit le grenier. —OLIVIER DE SERRES.

La vie des champs, sans aucune contestation, touche de près à la sagesse ; on dirait même qu'elles sont de même sang et de même race. —CALUMELLE.

### RECETTES.

#### Recette pour guérir les arbres et les arbrisseaux malades.

Dès que l'on s'aperçoit que les feuilles d'un arbre ou d'un arbrisseau jaunissent et que la végétation est languissante et laisse à désirer, voici quel moyen il faut employer pour rappeler la vie dans ces plantes.

On bêche la terre à quatre pieds autour de l'arbre, pour que les racines malades puissent recevoir la composition que voici : On met dans un vase une livre de sulfate de fer (couperose verte), une livre de sel de cuisine et enfin une livre d'alun ; ensuite on délaie le tout dans dix gallons d'eau, jusqu'à ce que ce mélange soit fondu, puis on arrose l'arbre près du tronc, sans pourtant le toucher, deux fois le premier jour, et on répète ce procédé le lendemain.

Cette opération donne de la vigueur aux racines saines, carde celles qui sont attaquées et rend la force à celles qui commencent à la perdre. On peut employer cette composition pour les arbres à fruits de toute espèce, en modifiant la quantité suivant la grosseur des arbres que l'on veut traiter. Le succès est toujours certain.

#### Utilité des eaux ménagères.

Nous appelons eaux ménagères les eaux savonneuses, celles où l'on lave la vaisselle. Ces eaux ont une utilité incontestable : elles peuvent augmenter et améliorer considérablement les engrais de la ferme ; cependant elles sont rarement utilisées, soit pour les prairies, soit pour les jardins potagers. Il y a toujours un grand avantage à se servir d'une semblable fumure. Voici un moyen bien simple de les recueillir : On les verse chaque jour dans un tonneau, et quand il est rempli on verse le contenu sur le tas de fumier, ou on l'étend sur les prairies.

## LITTÉRATURE.

GERMAIN

OU

## L'AMI DU TRAVAIL.

Vers la fin du mois de mai 1802, un jeune homme d'une vingtaine d'années s'arrêta dans un des plus pauvres villages du midi de la France. Sa présence parmi de pauvres gens ne fut pas remarquée, car il était comme eux dénué de toute richesse. Il n'apportait que quelques chemises au bout d'un bâton et, dix écus dans sa bourse de cuir. On le laissa se caser tranquillement à l'extrémité du village sur le versant d'une montagne aride, et nul ne songea à lui demander d'où il venait, ce qu'il était, ce qu'il prétendait faire. Je vous le répète, il ne faisait pas grand bruit; il était pauvre, il était arrivé sans tambour ni trompette; c'était là, n'en doutez pas, la cause de l'indifférence générale à son égard.

Ce nouveau venu se nommait Germain. Il était orphelin, et ne possédant ni champ ni maisonnette dans son hameau, il s'était avisé d'accourir planter son drapeau dans un pays mal cultivé et peu fertile. Germain avait ses raisons pour agir ainsi. Il était grand travailleur, courageux, honnête et rempli d'intelligence; il comprit qu'avec tout cela il lui serait facile de forner un petit établissement dans un village où le terrain coûtait peu de chose. En effet moyennant quelques écus il fut reconnu possesseur de deux arpents; dans l'un il y avait plus de pierres que de terre; dans l'autre on n'y voyait que cinq petits arbres fruitiers bons tout au plus pour faire un fagot.

Germain se dit, après s'être installé dans sa propriété :

« De cela je ferai quelque chose de bon. Mais avant tout il faut songer à me loger. J'ai un arpent qui ne manque pas de pierres, et ces pierres serviront à bâtir ma maisonnette. »

Germain se mit tout de suite à l'œuvre; sans l'aide de personne, il réussit à construire une petite chaumière où il fut à l'abri des injures de l'air. Quand cet important travail fut terminé, il songea à se procurer des vivres pour la froide saison. Il commença par se lever de grand matin pour retourner ses arpents sens dessus dessous. Il sema ou planta quelques légumes et fit des vœux ardents pour que sa semence portât des fruits, car les dix francs qui lui restaient commençaient à s'épuiser, et il fallait vivre.

Une heureuse circonstance lui permit d'attendre patiemment la récolte.

Un propriétaire des environs eut besoin de pierres; Germain qui n'en manquait pas, offrit de lui en livrer à bon compte, et le marché fut accepté. Notre laborieux villageois remplit de pierres pendant deux semaines les voitures du propriétaire, et, tout en se débarrassant de ces hôtes incommodes, il obtint quelque argent qu'il employa sagement selon son habitude. Il acheta quelques instruments de labourage et des semences qu'il jugeait bonnes pour ses terres.

Je vous l'ai dit, Germain était intelligent, aussi tout lui réussit; il fit de grandes choses avec rien. À l'approche de l'hiver il avait des légumes en quantité dans sa maisonnette, et il pouvait voir passer le froid sans le redouter, car il possédait plusieurs fagots pour sa petite cheminée.

Quand parut la saison des glaces, il employa ses bras dans une forêt voisine; il devint bucheron et petit à petit il amassa une somme d'argent assez ronde. Cette somme trouva son emploi au retour de la belle saison; elle donna des semences, des arbustes et plusieurs bipèdes à Germain.

Ce brave jeune homme fit merveille cette année, et ses deux arpents se prêtèrent de bonne grâce à toutes ses exigences. Ils n'y perdirent pas, car de maigres et arides qu'ils étaient ils devinrent riants et féconds, au grand étonnement des villageois et à la joie de leur propriétaire.

Cependant le village, qui ne s'était nullement occupé de l'arrivée et de l'installation du jeune étranger, fut bien surpris de tout ce qui se faisait sur le penchant de la montagne; les langues commencèrent à s'agiter, ce fut à qui jugerait le laborieux cultivateur.

Les villageois Bernard et François se rencontrèrent un jour au bas de la propriété de Germain, et, après avoir longtemps contemplé les richesses croissantes du héros de cette histoire, ils eurent ensemble la conversation suivante :

« Sais-tu bien, François, dit Bernard en montrant les arpents couverts d'une belle végétation, que nous sommes tout à fait jolés par ce petit Germain qui s'est planté ici comme un champignon ? »

FRANÇOIS.—Le tour est plaisant, ma foi; je n'aurais pas voulu de ce terrain pour cinq francs, et maintenant il vaut pour le moins deux cents écus. Il a trouvé le bon moyen de faire fructifier les plus mauvaises terres du pays.

BERNARD.—Dans tout cela il y a du bonheur.

FRANÇOIS.—Du bonheur! peut-être; mais il y a encore plus de travail, ce me semble.

BERNARD.—Germain ne fait pourtant pas plus de besogne que nous.

FRANÇOIS.—Je t'en demande pardon. C'est un gaillard qui ne se repose qu'à la dernière extrémité, et qui, si je ne me trompe, passe la nuit aux champs.

BERNARD.—Les commères du village sont d'un autre avis; elles s'en vont disant mystérieusement que Germain a des intelligences secrètes avec des esprits tout-puissants.

FRANÇOIS.—Fort bien, mais tu n'ignores pas que tout le monde se rit des propos de ces commères; nous ne vivons plus, grâce aux instructions de nos prêtres, dans un temps où l'on croyait aux sorts et à une foule d'autres folies semblables. L'envie, mon cher Bernard, rend bien injuste et fait débiter bien des méchancetés aux sots. Germain a fait des jaloux, et plusieurs de nos amis ont prononcé contre lui plus d'une menace.

BERNARD.—Et n'ont-ils pas un peu raison? avoue que ce Germain est un sauvage. Il ne daigne pas nous fréquenter.

FRANÇOIS.—Tu te trompes; j'ai eu le plaisir de lui parler souvent, et je l'ai trouvé très-liant, très-sociable. Ce n'est pas lui qui nous fuit, c'est nous qui le chassons par nos propos haineux et par les réponses peu gracieuses que nous lui faisons. Entre nous soit dit, quel profit aurait-il en nous fréquentant? nous ne sommes pas très-laborieux, nous sommes souvent au cabaret, où nous perdons en un jour plus d'argent que nous n'en gagnons en une semaine. J'approuve en tous points la conduite de Germain. Si nous agissions comme lui, nous serions tous beaucoup plus heureux. M. le curé nous le disait encore il n'y a pas longtemps, et certes M. le curé sait bien ce qu'il dit. Je commence à croire que notre village n'est pauvre que par notre faute. Il ne tiendrait qu'à nous d'être plus heureux, et de voir une abondance et une félicité sans nuages régner au milieu de nous.



BERNARD. — Il paraît que Germain fait des prosélytes, et tu es du nombre.

FRANÇOIS. — Pourquoi le nierais-je ? L'exemple du propriétaire de ces terrains m'a vivement frappé. Je n'ai pu résister à l'évidence. Germain est ici depuis trois ans. Il est venu pauvre, et le voilà presque aussi bien partagé que moi, qui ai fait un bon héritage de mon père. Il prospère chaque année, et chaque année je vois ma décadence.

BERNARD. — Chez moi les choses ne vont pas mieux. A quoi en attribuer la cause ?

FRANÇOIS. — À notre négligence ; nous ne soignons pas assez nos terres ; nous ne sommes ni patients ni observateurs. Nous visitons trop souvent les cabarets, et nous ne sommes pas bons chrétiens.

BERNARD. — Allons, te voilà sur le terrain des sermons. Les choses en iraient-elles mieux si nous étions moins souvent au cabaret et plus souvent à l'église ?

FRANÇOIS. — Il n'en faut pas douter. Les champs se reposent quand les maîtres jouent aux cartes dans une salle enfumée, où l'on n'entend que le bruit des verres et des querelles, et un mauvais chrétien ne mérite pas que le Ciel s'intéresse à sa prospérité.

BERNARD. — En vérité tu m'étonnes, mon pauvre François ; te voilà entièrement converti. Mais je te dirai que tu t'abuses étrangement si tu crois prospérer en allant à la messe.

FRANÇOIS. — Germain n'a jamais manqué l'office, et il prospère lui.

BERNARD. — Toujours ton Germain !

FRANÇOIS. — Que veux-tu, c'est le seul modèle que je puisse te citer avec avantage pour le moment.

BERNARD. — Tourne les choses comme tu l'entendras, mais jamais je n'approuverai la conduite de ce sauvage qui a réussi à notre barbe et à notre honte. C'est celle d'un égoïste, d'un méchant citoyen.

FRANÇOIS. — Un peu plus de modération, mon cher ami ; avant de parler il faut réfléchir. Germain est loin d'être un égoïste, je puis te le prouver. Il y a trois semaines, j'ai eu l'occasion de mettre à contribution sa bonne volonté. Ma voiture s'étant brisée à quelques pas d'ici, au milieu de notre mauvaise route, je vis venir à moi Germain, muni de plusieurs outils. " Mon cher M. François, me dit-il, vous voici fort embarrassé, et je viens vous offrir un coup de main. "

Avant que j'eusse eu le temps de témoigner ma reconnaissance pour cette offre généreuse, Germain s'était mis à l'ouvrage et, grâce à son adresse et à son habileté, ma voiture était remise en bon état. Il a perdu pour moi, ce bon Germain, près de trois heures, et il n'a pas voulu écouter mes remerciements.

Tu le vois, Bernard, un égoïste n'agirait pas ainsi. Mais ce n'est pas la seule fois que Germain se soit conduit de la sorte. Plus d'un villageois a eu à se louer de ses bons procédés et de sa complaisance, et je pourrais nommer plusieurs de ces ennemis qu'il a obligés avec un empressement qu'on rencontre bien rarement dans ce pays.

Il faut bien te prouver maintenant que Germain n'est pas un mauvais citoyen. Il a été le premier à déposer une somme d'argent pour la réparation de nos chemins qui sont dans un état affreux. Chaque fois qu'il s'est agi de l'intérêt public, on l'a vu empressé à seconder les vues du maire ; aussi ce dernier a pour lui une grande estime, quoiqu'en disent les méchantes langues... Mais j'aperçois Germain ; le voilà qui s'avance vers nous... Attendons-le : nous aurons le plaisir de causer un instant avec lui. Tu n'en seras pas fâché, je t'assure.

BERNARD. Je ne puis rester ici. Je serais mal vu de mes voisins si je liais conversation avec ce jeune homme. On me prendrait pour un traître.

FRANÇOIS. — Pour un traître ! mais que veux-tu dire par ces mots ? Tramerait-on contre Germain quelque projet inique... Allons, Bernard, tu resteras ici pour écouter le possesseur de ces terres, pour le connaître, afin de pouvoir ensuite déromper ses ennemis.

Bernard céda aux instances de François et attendit Germain, qui aborda les deux villageois avec une franchise et une amabilité dont François fut tout d'abord charmé. Bientôt une conversation fort intéressante s'engagea. Germain, questionné sur sa manière de vivre et sur les moyens de faire heureusement son chemin en ce monde, répondit :

" Les moyens les plus simples sont les meilleurs pour réussir. La vie la plus calme et la mieux réglée est la plus heureuse. J'ai toujours regardé le travail comme le premier devoir de l'homme, et je me suis bien promis, dès ma jeunesse, de remplir ce devoir avec exactitude. J'ai remarqué que l'oisiveté, comme la rouille, use plus que le travail, et qu'elle ne rapporte rien, tant s'en faut. Un petit livre qui m'est tombé dans les mains, il y a déjà longtemps, a réglé ma conduite et mes actions ; je le relis sans cesse, et ses conseils suivis avec soin ont fait mon bonheur et ma joie. Il m'a appris que l'activité est mère de la prospérité, et que Dieu ne refuse rien à l'homme diligent. Je sais qu'il n'y a point de gain sans peine, et je ne m'effraie pas de la fatigue. J'ai pour habitude de me coucher de bonne heure et de me lever avant l'aurore ; cela procure, dit le proverbe, richesse et santé ; j'en ai fait la douce expérience. Vous voyez que je me porte à merveille, et mes terres pareillement. On s'étonne de mes succès, mais on ne songe pas à mes travaux. Je n'ai pas tout fait en un jour ; il m'a fallu courage et patience ; mais enfin petit à petit j'ai embelli mon coin de terre : ma persévérance a été récompensée, et je suis de l'avis du Sage, qui nous apprend que les petits coups font tomber les grands chênes. Quand je me suis vu possesseur de quelque argent honorablement gagné, je me suis bien gardé de le semer à l'aventure ; il m'a servi à acheter ce dont j'avais besoin, car le proverbe me disait que celui qui achète ce qui lui est inutile vendra sous peu ce qui lui est nécessaire. Voyez, je suis vêtu simplement comme doit l'être tout homme des champs ; j'ai toujours redouté les dépenses des vêtements de luxe, car il est prouvé que soie et satin, écarlate et velours, éteignent le feu de la cuisine. On m'a reproché mon aversion pour les cabarets et les lieux de réunions bruyantes et coûteuses : mais c'est à tard, car ils sont nuisibles à la paix de l'âme, à la santé et à la prospérité domestique. Le jeu, la boisson vident notre bourse sans profit : tandis que nous dépensons pour le plaisir, la faim s'approche de notre porte et nous attend à notre retour ; elle nous apprend qu'à force de puiser dans la huche sans rien mettre, on en trouve bientôt le fond. Pourquoi ne ferais-je pas des dépenses qui font naître le repentir ? C'est folie d'éparpiller ça et là et de perdre ce qui, réuni lentement, nous procurerait une foule d'avantages. On dit avec vérité que les petits ruisseaux font les grandes rivières ; mais il ne faut pas oublier non plus que les petites dépenses ruinent les maisons les mieux établies. Le sage nous apprend qu'il suffit d'une fente légère pour couler à fond un grand navire.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,  
Propriétaire-Gérant.

**PRONOSTICS.**

**SIGNES DE LA PLUIE.**—Quand le vent souffle par un temps nuageux.—Si le vent du sud-ouest règne.—Nuages s'amoncelant et ressemblant à des montagnes entassées.—Nuages venant du sud, et changeant souvent de direction.—Nuages noirs venus de l'est, pluie pour la nuit.—Étoiles perdant de leur clarté sans qu'il paraisse de nuages.—Des couronnes ou cercles blanchâtres autour du soleil, de la lune et des étoiles.—Le brouillard survenu pendant le beau temps.—De petits nuages blancs passant sous le soleil lorsqu'il est près de l'horizon et s'y colorant en rouge, en vert et jaune.—Les canards volant en criant et se plongeant dans l'eau.—Les pigeons revenant tard au pigeonnier.—Les poules se roulant dans la poussière plus que de coutume.—Les coqs chantant à des heures indues.—Les hirondelles volant en rasant la terre.—Les mouches piquant.—Les abeilles s'écartant peu de la ruche et devenant méchantes.—Les grenouilles coassant beaucoup.—Les crapauds sortant en plus grand nombre de leurs trous le soir.—Les taupes travaillant davantage.—Les vers de terre paraissant à la surface du sol.—Les araignées travaillant peu et se retirant dans leurs coins.

**SIGNES DE BEAU TEMPS.**—Le brouillard pendant le mauvais temps, indique sa cessation.—Même indice lorsque les chouettes crient et que les corbeaux croassent le matin.—Lorsque le baromètre monte lentement et continue à s'élever après une longue pluie.—Lorsqu'il monte beaucoup et promptement, le beau temps sera de courte durée ; mais quand il descend beaucoup et rapidement, c'est une indication semblable à l'égard du mauvais temps.—Ciel pommelé, beau temps, mais pluie deux ou trois jours après.—Rouge soirée, grise matinée, signes certains d'une belle journée.—Les hirondelles volent haut.—Les cousins et les moncheros jouent dans les airs, vers le coucher du soleil.—Les frêlons, les guêpes, paraissent le matin en grand nombre.—Les araignées se montrent, silent et étendent leurs rêts.

**INDICES DU FROID.**—Automne humide et hiver doux, annoncent un printemps froid et sec.—Été pluvieux, hiver rigoureux.—Arrivée prématurée des oiseaux de passage, oies, canards, cygnes, etc. Si après avoir quitté la contrée ils reparassent ; repris de du froid.—Neige abondante en hiver, année fertile ; pluies fréquentes, indices contraires.

**BAROMETRE DE LA GRENOUILLE.**—On a remarqué que lorsque les grenouilles se tiraient au fond de l'eau ou pouvaient compter sur un ciel serein et de la chaleur, mais lorsqu'elles sortent de leurs marais et de leurs étangs pour se disperser parmi les herbes qui garnissent les bords, on peut être certain que la pluie ne tardera pas.

Si vous voulez donc profiter de cette sorte d'instinct, pour vous créer un curieux baromètre encore plus sûr peut-être que celui inventé par la science, prenez un grand bocal de verre que vous remplirez d'eau jusqu'aux deux tiers ; fabriquez avec de minces baguettes de bois une petite échelle

d'une dimension telle qu'elle puisse entrer dans le bocal et recevoir l'inclinaison nécessaire pour que la grenouille puisse y monter.

La façon de cette échelle sera peu de chose si, après avoir taillé les deux montans, vous y fixez les échelons formés de brins d'osier avec du gros fil. Seulement vous aurez soin de fixer au bas un poids assez lourd pour la maintenir plongée dans l'eau et vous reconvierez le bocal d'un parchemin percé de trous.

Vous choisirez pour cette expérience la grenouille commune que l'on trouve dans les marais et dans les étangs. On la reconnaît aux trois lignes jaunâtres qui rayent la teinte verdâtre de son dos, aux taches brunes qui les accompagnent et à son ventre blanc tacheté de brun.

Lorsque vous verrez la grenouille se tenir au fond du bocal vous pourrez vous préparer pour la promenade, mais si elle grimpe sur la partie supérieure de l'échelle, le corps presque entièrement sorti de l'eau, prenez votre parapluie. Prenez-le encore si la grenouille reste au niveau de l'eau, car le temps sera inconstant.

Il n'y a pas à s'inquiéter beaucoup de la nourriture de la grenouille qui vit longtemps sans manger ; toutefois, vous lui jetterez de temps en temps quelques insectes.

**FLEURS.**—(Danger des fleurs dans une chambre close.)—Voici une expérience facile à faire et qui démontre combien il peut devenir dangereux de laisser des masses de fleurs dans les chambres closes et surtout dans les chambres à coucher.

Mettez un bouquet dans un vase à fleurs contenant un peu d'eau, que vous placerez sur un plat dans lequel vous verserez un ou deux centimètres d'eau ; recouvrez ensuite vase et bouquet avec une cloche dont le bord inférieur doit plonger dans l'eau de l'assiette, et établissez cet appareil le soir dans l'obscurité, circonstance qui favorise l'absorption de l'oxygène. Le lendemain, l'air de la cloche ne sera plus respirable : il aura perdu tout son oxygène absorbé par les fleurs, il n'y restera que l'azote, plus une quantité de gaz carbonique égale à l'oxygène disparu. Si l'on place une bougie sous cette cloche, elle s'éteint, et un animal, tel qu'un oiseau ou une souris, y meurt en peu de temps. Pour effectuer cette dernière expérience, il est nécessaire que la cloche ait à son sommet une ouverture fermée avec un bouchon et par laquelle on y introduit le petit animal ou la lumière car, si l'on soulevait la cloche hors de l'eau qui en baigne le pied, pour introduire par-dessous la lumière ou le pauvre animal, le gaz carbonique, plus lourd que l'air que nous respirons, s'échapperait en se repaissant au dehors. Mais, on peut rendre la vie à l'oiseau qui semblait dévoué à la mort, en introduisant immédiatement de l'oxygène dans la cloche.

**GENEROSITÉ.**—Ces jours derniers, un ouvrier typographe envoya un de ses amis porter chez le consul de France à Québec, une montre en or de la valeur de £30 comme

secours pour le soulagement des ouvriers français en ce moment dans la détresse. Il va s'en dire que son offrande ne fut reçue qu'après quelques hésitations. On ne pouvait comprendre comment un ouvrier typographe, n'ayant que son travail pour vivre, put faire une offrande aussi considérable.

Lors de l'incendie désastreux qui a détruit une partie du Faubourg St. Louis, l'été dernier, la même personne que nous n'osons nommer de crainte de blesser sa modestie, a versé dans le fonds de secours pour ceux qui avaient souffert, la somme de £20.—(Le Canadien.)

**Prix des marchés de Québec.**

27 mars 1863.

	s.	d.	s.	d.
Bœuf par livre	0	3	d	0 5
Mouton par quartier	3	0		5 0
Porc frais, par livre	0	4		0 5½
Porc salé do	0	4		0 5
Sucre d'érable, par livre	0	4		0 5
Œufs, par douzaine	0	9		0 10
Volailles, par couple	3	0		4 0
Oies do	6	0		7 0
Diodes do	7	6		10 0
Beurre frais, par livre	1	0		1 3
Beurre salé do	0	9		0 11
Patates, par minot	1	8		2 0
Avoine do	2	3		2 6
Foin, 100 bottes de 16 lbs.	100	0		110 0
Fleur, extra superfine	27	6		28 0
" superfine	21	0		25 0
" No. 2	0	0		23 6
" Fine	17	6		18 9
Erable, 3 pieds	18	0		20 0
" 2 pieds et demi	15	0		16 0
Merisier, 3 pieds	16	6		17 0
" 2 pieds et demi	12	6		15 0

**ANNONCES.**



Nous prions les personnes auxquelles nous avons adressé des comptes pour abonnement à la *Gazette des Campagnes*, de vouloir bien nous faire tenir le montant réclamé, au plus tôt, soit à notre Bureau ou entre les mains de MM. les Agents de la *Gazette*.

Il est à remarquer que l'abonnement à la *Gazette* est payable invariablement d'avance.



**M. POURTIER,**  
CHIRURGIEN DENTISTE,

Sera à Ste. Anne de la Pocatière les premiers jours de la semaine de Pâques. Les personnes de la paroisse de Ste. Anne et des paroisses voisines, qui auront besoin de ces services, pourront profiter de sa présence ici.

1er avril 1863.



**AVIS AUX ENTREPRENEURS.**

DES soumissions cachetées adressées au Soussigné seront reçues à ce Bureau jusqu'à MIDI, MERCREDI, le 15 AVRIL prochain, pour la construction et la fourniture de quatre paires de portes d'écluse pour les Canaux de Carillon et de Grenville.

On peut voir à ce Bureau et à celui du Canal Lachine, Montréal, des plans et spécifications, le et après le 27 courant. On pourra aussi se procurer aux mêmes endroits des formules de Soumission imprimées. A chaque Soumission doit être apposée la signature de deux personnes solvables résidant en cette Province qui consentiront à se porter garants pour la due exécution de l'ouvrage.

Par ordre,

**T. TRUDEAU,**  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,  
Québec, 27 mars 1863.



**BREVETS D'INVENTION.**

Bureau de l'Agriculture et des Statistiques,  
Département des Patentes.

Québec, 14 mars 1863.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général accorder des Brevets d'Invention, pour une période de QUATRE ANS, à compter de leurs dates aux personnes suivantes :

Abimelech Hillman, meublier, et Natham Campbell, marchand de meubles, tous deux de la ville de Stratford, comté de Perth, pour une baratte perfectionnée qui sera appelée "Prince Churn."—Daté le 22 août 1862.

John Angell Cull, syndic de Edward Lefroy Cull, tous deux de la cité de Toronto, comté de York, Gentilhomme, pour un article appelé "Forest Cultivator."—Daté le 6 octobre 1862.

Hugh Miller, de la cité de Toronto, comté de York, Drogiste, pour une huile à brûler, appelée "Miller's Illuminateur."—Daté du 9 octobre 1862.

David Allen Rose, du township de Ernestown, comté de Lennox et Addington, Artisan, pour une amélioration aux barattes pour fuire du beurre.—Daté le 10 octobre 1862.

Charles Henry Wortman, du township de Camden East, comté d'Addington, faiseur de moulins, pour une pompe foulante et aspirante et combinée, appelée "Wortman's Combined Force and Suction Pump."—Daté le 17 octobre 1862.

John McConnell, comté de Wentworth, Ferblantier, pour une peinture, charnière ou couplet mobile (A Shifting Hinge, Joint or Coupling.)—Daté le 17 octobre 1862.

Joseph Coulthard, de la cité de Montréal, faiseur de modele, pour une roue d'engrenage combinée à coulisse, (Cros Angle Silding Cog Combination Wheel.)—Daté le 18 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto, comté de York, Machiniste, pour une couverture de char de chemin de fer.—Daté le 23 octobre 1862.

Michael Robinson, de la ville d'Oakville, comté de Halton, cordonnier, pour une machine perfectionnée pour cheviler les chaussures, appelée "Robinson's Boot Tree."—Daté le 23 octobre 1862.

Charles Powell, des township et comté de York, fabricant de pompes, pour une pompe foulante à balancier à double effet "An improved Double Action Spring Force Pump."—Daté le 20 octobre 1862.

James Hibborn, du township de Reach, comté d'Ontario, faiseur de moulin, pour une clochette pour porte, table et comptoir (A Door, Table and Counter Bell.)—Daté le 24 octobre 1862.

John William Henry Schneides, du township de Thorold, comté de Welland, Gentilhomme, pour de nouvelles améliorations utiles dans les boîtes pour couper la paille ou le foin.—Daté le 24 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto, comté de York, Machiniste, pour un mélange dépilatoire pour les peaux et les cuirs (A Depilating Compound for Skins and Hides.)—Daté le 24 octobre 1862.

D'Arcy Porter, de la cité de Toronto, comté de York, Machiniste, pour une machine à tordre (A Wringing Machine.)—Daté le 25 octobre 1862.

Thomas Pritchard, du village d'Aurora, comté de York, Tanneur, pour une machine colorifique à servir dans le tannage du cuir (A Colouring Machine to be used in the Tanning of Leather.)—Daté le 27 octobre 1862.

William Linton Thompson, des township et comté de Stanstead, Clerc dans les Ordres Sacrés, pour une espagnolette nouvelle et améliorée pour chassis et persiennes (A new and Improved Window and Blind Fastener.)—Daté le 30 octobre 1862.

Richard Lewis, de Melbourne, comté de Richmond, Menuisier, pour des portes pendantes nouvelles et perfectionnées.—Daté le 30 octobre 1862.

Henry Booth, Junior, de 77 rue Victoria Toronto, comté de York, chaudronnier, pour

une cheminée pour les lampes.—Daté le 17 novembre 1862.

Elijah Glendillen, du township de North Dorchester, comté de Middlesex, meublier, pour une machine à laver.—Daté le 17 novembre 1862.

Thomas Morris, de la ville de Brantford, comté de Brant, forgeron, pour la machine à réparer les lisses de Morris (Morris's rail Repairing Machine.)—Daté le 25 novembre 1862.

Abimelech Hillman, de la ville de Stratford, comté de Perth, meublier, pour une baratte perfectionnée, appelée "Hillman's up and down self-acting rotatory reversible dash Churn."—Daté le 25 novembre 1862.

Edward Lounsbury Stilwell, du village de Klineburg, comté de York, meublier, pour une ratière auto-motrice.—Daté le 27 novembre 1862.

Natham Campbell, de Stratford, comté de Perth, marchand de meubles, pour certaines améliorations à la "Prince Churn."—Daté le 29 novembre 1862.

Révérant J. Leach de Goderico, comté de Huron Ecclésiastique, pour une encre à écrire incongelable "A non freezing Ink."—Daté le 1er décembre 1862.

Lewis Pannabaker, du township de Normanny, comté de Grey, fermier, pour une amélioration à l'instrument pour faucher et ranger le grain, appelée "Gran Cradle Finger Adjuster."—Daté le 1er décembre 1862.

William Randall, du township d'Uxbridge, comté d'Ontario, Menuisier, pour une nouvelle amélioration utile dans les moulins à scie, appelée "The Excelsior Saw Mill."—Daté 9 décembre 1862.

Joseph Brikly, du township de South Dorchester, comté d'Elgin, Cultivateur, pour un métier à tisser à la main auto-moteur (A self-acting Hand Loom.)—Daté le 9 décembre 1862.

William Miller, du township de Markham, comté de York, Cultivateur, pour une baratte à engrenage améliorée "An improved geared box Churn."—Daté le 10 décembre 1862.

Edward Trenholm, de Trenholmvile, dans le township de Kingsey, comté de Drummond, Fermier et Meunier, pour un nouvel appareil amélioré pour rafraichir le grain, charbon et autres articles gardés en masse dans les vaisseaux et magasins, appelé "Trenholm's Apparatus for Cooling Grain, Coal, etc."—Daté le 13 décembre 1862.

Richard Jones Sherrot, de la cité de Londres, comté de Middlesex, Menuisier, pour un chevalet pour aérer et sécher le linge dans la maison (A Clothes Horse for airing and drying Linen or Clothes within doors.)—Daté le 16 décembre 1862.

Warren Millar, de la cité de Montréal, Agent de machine à coudre, pour un anneau d'arrêt nouveau et utile dans les machines à coudre avec crochet rotatoire (A new and useful loop check in Sewing Machines using a rotating hook.)—Daté le 16 décembre 1862.

Peter Rothwell, Lamb, de la cité de Toronto, comté de York, Manufacturier, pour une machine à couper, border et bosseler, appelée "Lamp's Cutting, Flanging and Embossing Machine."—Daté le 19 décembre 1862.

1er avril 1863.

**CORPORATION**  
DU  
**COMTÉ DE MONTMAGNY.**

UNE Session générale et trimestrielle du Conseil Municipal du Comté de Montmagny, tenue en la paroisse de St. Thomas, en le village de Montmagny, dans le dit Comté de Montmagny, Mercredi, le onzième jour du mois de Mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit-cent soixante et trois, conformément aux dispositions de l'Acte Municipal du Bas-Canada, de 1860; et ajournée de ce jour à Jeudi le dix-neuvième jour du dit mois de Mars, dans la dite année mil-huit cent soixante et trois.

A laquelle Session sont présents James Oliva, écuyer, maire du village de Montmagny, Cécile Bernabé, écuyer, maire de la paroisse de St. Thomas, Louis Amédée Beaubien, écuyer, maire de la paroisse du Cap Saint Ignace, George Blais, écuyer, maire de la paroisse de St. Paul, Township Montminy, Louis Martineau, écuyer, maire de la paroisse de St. François Rivière du Sud, et Jean-Baptiste Tremblay, écuyer, maire de la paroisse de l'Assomption de Berthier.

Lesquels six maires formant un Quorum du Conseil présidé par le dit James Oliva écuyer, comme Préfet du dit Conseil.

Le dit Conseil par les présentes ordonne et fait le règlement suivant :

Règlement pour régler la vente des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, et imposer une taxe sur les personnes en vendant et en détaillant.

1o Qu'il soit ordonné et statué que le percepteur des droits de l'intérieur pour ce district n'accordera dans les limites de ce comté de licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes qu'aux personnes ou personnes munies d'un certificat du Conseil Municipal local dans les limites duquel elle ou elles résident.

2o. Que chaque Conseil local ne pourra accorder un tel certificat qu'après que la personne ou personnes faisant application pour icelui n'aura payé entre les mains de son Secrétaire-Trésorier, en sus de toutes autres sommes qui peuvent être exigées par la loi, savoir :

1o. Pour tenir boutique ou auberge et vendre et détailler des liqueurs spiritueuses, vineuses, alcooliques et enivrantes, en quantité moindre que trois demiards, la somme de trente piastres courant.

2o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses,

vineuses, alcooliques et enivrantes à emporter et en quantité de pas moins de trois demiards à la fois la somme de vingt et une piastres courant.

3o. Pour tenir boutique ou magasin pour vendre et détailler en toute quantité seulement de la bière Ale pale, de porter, la somme de douze piastres courant.

4o. Chaque Conseil local fixera lui-même le nombre de licences qui pourront être accordées dans ses limites.

5o. Toute somme d'argent payée pour obtenir tel certificat, fera partie des fonds de chaque conseil local qui l'aura accordé.

(Signé) JAMES OLIVA  
Préfet.

Vraie Copie du Régistre du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.  
Montmagny, le 19 Mars 1863.

J. S. VALLÉE,  
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal  
du Comté de Montmagny.



Isle Pelee et recif de la Pointe  
Pelee Phares.  
LAC ÉRIÉ.

AVIS est par le présent donné que le et après le 15 Avril prochain, le Phare sur l'Isle Pelee, près de l'extrémité supérieure du lac Erié sera changé de manière à montrer une LUMIERE ROUGE VIF, et celui établi sur le récif de la Pointe Pelee sera arrangé de manière à montrer une LUMIERE BLANCHE. Les Capitaines et Pilotes de vaisseaux se rappelleront qu'en remontant le Lac la LUMIERE BLANCHE se trouvera à tribord et la LUMIERE ROUGE à babord.

Par ordre du Commissaire.  
T. TRUDEAU,  
Commissaire.

Département des Travaux Publics,  
Québec, 23 mars 1863.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**  
DU  
**CANADA.**

District de Québec et la Rivière-du-Loup.

LES convois partent de la Pointe-Lévi tous les jours à 10. 00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 2. 51 P. M., et à la Rivière-du-Loup à 5. 00 P. M.

Les convois partent de la Rivière-du-Loup tous les jours à 8. 00 A. M., arrivant à Ste. Anne de la Pocatière à 10. 21 A. M., et à la Pointe-Lévi à 3. 30 P. M.

C. FREER,  
1er décembre 1862. Surintendant.

**J. P. GENDRON,**  
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

15 mars 1863.

**ALPHONSE MILLER,**  
AVOCAT,

TIENT son bureau au Village de Sainte Anne de la Pocatière, le JEUDI de chaque semaine, en la demeure de M. DAVID LAVERGNE. Il espère, par son assiduité et sa diligence, mériter la confiance de tous ceux qui réclameront les services de sa profession.

3 mai 1862.

**L'HYDROPUITE**

ou

Pompe légère et portative

Pour arroser les jardins, chasser les insectes des arbres, nettoyer les citernes, etc. Cette pompe, à l'aide d'un seul homme, lancera l'eau avec force à raison de huit gallons par minute à une distance de cinquante pieds. A vendre par le soussigné,

CHAS. MOIZEN, Agent,  
17, Rue St. Jacques, Basse-Ville, Québec.  
1er août 1862.

**ENSEIGNE DU GROS MARTEAU**

POUR LES EGLISES.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourd'hui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons cru à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles, Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., etc., A bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER et GARIÉPY.

Québec 91, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



**BOIS ET FORÊTS.**

Département des Terres de la Couronne  
Québec, 2 décembre 1862.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup,) le 20e jour de janvier prochain.

*Conditions de la vente.*

*Premièrement.* Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjudgées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

*Secondement.* Les personnes à qui les limites seront adjudgées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

*Troisièmement.* Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

*Quatrièmement.* Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le et après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,  
Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

**CHARLES MOIZEN,**  
COMPTABLE,  
COURTIER DE DOUANE  
ET  
AGENT GENERAL,  
No. 17, rue St. Jacques,  
QUEBEC.

**M. POURTIER**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
de la Faculté de Médecine de Paris, No. 15, Rue St. Jean, en face de la Rue du Palais, Québec.

**J. LS. MARTINEAU,**  
MARCHAND,

Rue des Fossés St. Roch de Québec  
Rue St. Pierre Près du marché Basse-Ville

**QUEBEC.**

Le soussigné a constamment en mains un assortiment de poêles à charbon et à bois, de toute grandeur, et avec les dernières améliorations, pour Salon, Passage et Magasin; aussi un assortiment de Poêles de Cuisine et Poêles Doubles, dans les derniers goûts. De plus, Clous coupés et forgés; Vitres de 7½ x 6½ à 42 x 36; Peintures, couleurs assorties; Huile de charbon (meilleure qualité) et Lampes; Tôle, Fer blanc, etc.

Le tout à des prix très-réduits.

J. LS. MARTINEAU.

15 décembre 1862.

**A VENDRE**

A L'IMPRIMERIE DE LA

**Gazette des Campagnes :**

**Flore Canadienne** ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada, etc., par l'Abbé L. Provancher.—Prix: \$4 le vol.; \$4.50 relié.

**Traité de Botanique**, à l'usage des maîtres d'éducation et des amateurs qui voudraient se livrer à l'étude de cette science, sans le secours d'un maître, par l'Abbé L. Provancher.—Prix: 2 chelins.

**Le Verger Canadien**, ou Culture raisonnée des Fruits qui peuvent réussir dans les Vergers et Jardins du Canada.—Prix: 45 sous le volume.

**Considérations sur l'Agriculture Canadienne**, au point de vue religieux, national, et du bien-être moral.—Prix: 12 sous.—Ce volume est également en vente à Québec chez M. Hanly, libraire, et chez M. Chs. Hamel; ainsi qu'à Montréal, chez MM. Rolland et Chapleau, libraires.

**La chimie agricole**, mise à la portée de tout le monde, par N. Aubin.—Prix: 30 sous le volume.

**GUIDE DES FERMIERS ET CULTIVATEURS**, ou l'art vétérinaire.—Prix: 30 sous.

**CULTURE DU MURIER.**—Prix: 30 sous.

**MANUEL DU MARÉCHAL-FERRANT.**—Prix: un chelin.

**CULTURE DES PLANTES OLÉAGINEUSES.**—Prix: un chelin.

**QUESTIONS GÉNÉRALES SUR L'AGRICULTURE**, à l'usage des écoles, par J. M. Paquin, M. D.—Prix: un écu la douzaine; six sous le volume.

**JOURNAL D'AGRICULTURE (1848-49)**—Prix: douze chelins et demi les deux volumes.

**Le vétérinaire pratique**, 2e édition du Bouvier modèle, revue et augmentée.—Prix: 3 chelins et 18 sous le volume.

**Les éléments de l'Agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne**, par James Smith, Professeur d'Agriculture au Collège Agricole et Industriel de Rimouski.—Prix: 30 sous.

**Réponses aux programmes de Pédagogie et d'Agriculture**, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Prêtre.—Prix: 15 sous.

**Les Oiseaux du Canada**, par J. M. Le Moine, seconde édition, en deux volumes.—Prix: une piastre les deux volumes.

**ÉLOGE de Fen M. C. F. PAINCHAUD**, fondateur du Collège de Ste. Anne, suivi de diverses notices sur la vie de ce digne prêtre, avec un portrait photographique.—Prix: 30 sous.

**Dévotion aux douleurs de Marie.** Petite brochure de 16 pages.—Prix: 4 sous.

**Archiconfrérie du Denier de Saint-Pierre**, suivi des instructions sur la manière de gagner les Indulgences.—Prix: 8 sous; la douzaine, 3 chelins.

**LES PREUVES DE LA RELIGION**, présentées à la jeunesse par Mr. l'Abbé V. Postel.—Prix: 15 sous.

**MANUEL de la Confrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie.**—Prix: six sous.

**LES SERVANTES DE DIEU EN CANADA**, un essai sur l'histoire des communautés religieuses de femmes de la province, par C. de Laroche-Héron.

**L'Histoire du Canada en tableaux**, par M. Jean Langevin, Prêtre, Principal de l'École Normale Lavat.—Prix: 8 sous.

**Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures, etc.**, par Hector L. Langevin, M. P. P.—Prix: 30 sous.

**Notes sur les archives de Notre-Dame de Beauport**, par M. Jean Langevin, prêtre, ancien curé de cette paroisse.—Prix: 3 chelins.

**LE SAGUENAY, en 1851; le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay** au point de vue de la colonisation.—Prix: 15 sous.

**RELATION de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada**, par une Religieuse de l'Hôpital-Général de Québec, adressée à une communauté de son ordre en France.—Prix: 8 sous.

**Relations des Jésuites sur les découvertes et les autres événements arrivés en Canada, et au nord et à l'ouest des Etats-Unis (1611-1672).**—Prix: un chelin.

**TABLEAU chronologique et synoptique des principaux faits de l'Histoire du Canada**, par l'Abbé L. Provancher.—Prix: 30 sous.

**Le Véritable Petit Albert**, ou Secret pour acquérir un Trésor.—Prix: 30 sous.

**Recueil de Chansons Canadiennes et Françaises**, comprenant 450 chansons.—Prix: un écu le volume.